

communes, l'un des premiers commentaires du ministre fut: «J'attends les propositions et les suggestions venant même de l'autre côté de la Chambre car ce que nous voulons, c'est un système d'imposition sain pour notre pays».

Mais, le dessein et les buts du gouvernement ne cessent pas d'être déformés. La course effrénée d'un océan à l'autre jeta la confusion partout où le cavalier déclarait: «Je défendrai le pays contre ces mesures qu'on essaie de faire passer en trombe». Soudainement, le scénario changea car le ministre des Finances, fidèle à sa parole, invitait tout le pays à lui faire part de ses propositions. Le gouvernement reçut 211 mémoires en plus de 1,093 instances de tous genres et d'innombrables lettres provenant de membres du gouvernement ainsi que quelques-unes envoyées par l'opposition également. Le comité a tenu 146 réunions, il a fait des rapports, il a recommandé des modifications et proposé des amendements dont beaucoup furent adoptés. Et le débat s'est encore poursuivi.

Malgré ce processus démocratique sans précédent, l'accusation que le gouvernement veut restreindre la liberté de parole est lancée dans les éditoriaux de certains journaux mal informés et par les voix dissidentes des députés de l'opposition. Ces accusations sont tout simplement ridicules. Certains des députés de l'opposition sont des hommes de grande valeur qui doivent se sentir gênés de proférer de telles accusations sur le conseil de certains chargés des relations publiques du parti conservateur.

L'hon. M. Lambert: Nous avons entendu les mêmes propos insensés lors du débat sur le gazoduc.

M. Perrault: Ils savent qu'à certains moments cruciaux, les gouvernements doivent prendre une décision et qu'à d'autres moments, il faut mettre un terme aux débats. Monsieur l'Orateur, voilà ce que je tiens à dire et je ne vais pas citer des passages de discours prononcés par des membres anciens ou actuels du gouvernement ou de grands hommes politiques libéraux du passé, mais je vais citer un porte-parole de l'opposition officielle. L'honorable Davie Fulton, qui a été pendant de nombreuses années le distingué ministre de la Justice, a pris la parole au nom du parti conservateur à la conférence de Couchiching de 1964 et a déclaré:

Mais peu importe la répartition mathématique du nombre de sièges qui résulte de la décision des électeurs, le Parlement a le devoir de continuer à diriger les affaires du pays; de même, le droit et la responsabilité du gouvernement sont de gouverner aussi longtemps qu'il jouit de la confiance du Parlement ou, en tout état de cause, jusqu'à ce que le Parlement accepte la responsabilité de le censurer...

Il a poursuivi en disant:

... disposant en premier lieu d'un système amélioré pour expédier les affaires de la Chambre et du pays et, en second lieu, des moyens et de la possibilité d'accomplir leur tâche de façon plus efficace, les députés peuvent alors accepter comme règle de travail la discipline et la retenue nécessaires à...

• (8.50 p.m.)

Je le répète, c'était le porte-parole officiel de l'opposition officielle qui s'exprimait en ces termes:

Il est une contrainte importante que devraient s'imposer les députés: c'est d'accepter comme une chose courante le principe d'une limite de temps, comme il y en a au Parlement du Royaume-Uni, où les représentants de tous les partis se réunissent à l'avance pour décider combien de jours on va consacrer à l'étude de chaque projet de loi important du gouvernement. Dans les cas rares où il est impossible de parvenir à un accord, c'est le gouvernement lui-même qui se charge de proposer une limite de temps, et la motion est mise aux voix.

[M. Perrault.]

Le député de Prince Albert disait à la Chambre, le 21 juillet 1960—et sa déclaration figure à la page 6952 du *hansard*:

Je ne vois pas de raison de ne pas réduire le nombre de jours prévu pour ce débat. L'opposition va sans doute crier au bâillon.

Voilà ce qu'a dit l'ancien chef du parti conservateur. Dans un brillant discours, il a ajouté:

Je ne veux pas calquer notre Parlement sur celui du Royaume-Uni, mais c'est le modèle de tous les Parlements et je voudrais parler de certaines choses qui pourraient être accomplies. Je ne vois pas de raison de ne pas réduire le nombre de jours prévu pour ce débat.

M. Nesbitt: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette vivement d'interrompre le député. Il me semble que nous en sommes à présent à la 3^e lecture de ce bill, et non plus au débat sur la motion relative à la clôture, qui s'est déroulé cet après-midi. Ce débat-là est terminé.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense que les députés devraient s'efforcer de s'en tenir autant que possible à l'amendement à l'étude. Je comprends le point de vue du député d'Oxford (M. Nesbitt). Il a parfaitement raison de faire remarquer que nous en sommes à présent à la 3^e lecture du bill. Je dois dire, après avoir suivi les interventions qui ont eu lieu au cours de ce débat en 3^e lecture, que je soupçonne certains députés des deux côtés de la Chambre de s'être écartés de temps à autre soit de l'amendement à l'étude, soit du contexte général du bill.

Je partage l'avis du député: les députés devraient s'efforcer de ne pas relancer le débat qui a duré deux heures, préalablement au vote sur la motion présentée aux termes de l'article 75C du Règlement. Il n'y a aucune raison d'y revenir. Nous devrions vraiment nous concentrer sur le bill que nous sommes en train d'examiner en 3^e lecture, et tout particulièrement sur les amendements proposés de temps à autre au cours de ce débat.

M. Perrault: Avec la permission de Votre Honneur, je fais remarquer à la Chambre que le leader de l'opposition officielle, hier soir, a parlé à côté de la question en troisième lecture. Il a parlé uniquement de la clôture.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: On avait déjà au cours du débat fait allusion à maintes reprises à la clôture et à la supposée tentative du gouvernement de restreindre la libre discussion.

Des voix: Règlement!

M. Perrault: Je ne puis me taire lorsque de telles accusations fusent de toutes parts comme ce fut le cas si souvent au cours du débat.

Des voix: Bravo!

M. Perrault: Monsieur l'Orateur...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Hamilton-Ouest (M. Alexander) invoque le Règlement.

M. Alexander: J'en appelle au Règlement, monsieur l'Orateur. Loin de moi l'intention d'interrompre le député. Je veux être exact. Je crois savoir que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présenté une motion à la Chambre. Je suis surpris que les députés d'en face n'en aient pas soufflé mot ce soir. En toute révérence parler, je voudrais leur rappeler que la motion que nous sommes censés débattre maintenant se lit ainsi, et je la sors peut-